



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 29

En exercice : 27

Présents : 19

Absents représentés : 8

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 27

Date de convocation : 9 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° DEL.2025-12-121

Tarifs des services municipaux 2026

Le 16 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BAUDU Claire à DUR-TOMAS Chantal. BROUSSE Franck à DESROCHES Gilles. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric. MONDON Josiane à PRUDENT Didier.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : DESROCHES Gilles.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité de revaloriser l'ensemble des tarifs des services municipaux pour l'année 2026,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 2 décembre 2025,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la révision des tarifs municipaux avec effet au 1^{er} janvier 2026 conformément aux tableaux ci-annexés,
- **DÉCIDE** que le tarif « Saint-Germain-du-Puy » soit appliqué aux personnes dont la résidence principale est située sur la Commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

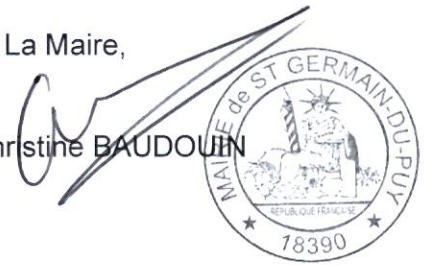
Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 décembre 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2026

Service Accueil à la Population

DROIT DE PLACE	
Marché du jeudi - tous commerces <i>Le mètre linéaire</i>	0.60 €
Vente ambulante de restauration à emporter et commerces temporaires (en dehors du jeudi matin) <i>La journée</i>	10.10€
Établissements forains au m² et par jour <i>Du lundi au dimanche</i>	1.10 €

REDEVANCE D'OCCUPATION POUR TAXIS	
Emplacement de taxis	206.40 €

DIVERSES RECETTES	
Location de bennes <i>L'unité</i>	49.90 €
Photocopies <i>L'unité avec fourniture de feuilles par un tiers</i>	0.20 €
<i>L'unité avec fourniture de feuilles par la collectivité</i>	0.30 €
Location de marais communaux <i>L'are</i>	4.50€

Service Accueil à la Population

CIMETIÈRE COMMUNAL	
Concessions pleine terre ou caveaux	
30 ans	101.30 €
50 ans	253.30 €
Concessions tombes cinéraires	
30 ans	50.70 €
50 ans	152.00 €
Concessions et case de columbarium	
30 ans	859.10 €
50 ans	960.40 €
Concessions et caverne	
30 ans	552.80 €
50 ans	654.10 €

LOCATION DES SALLES - CÉRÉMONIE D'OBSÈQUES CIVILES	
<i>Réservé aux obsèques de personnes inhumés ou habitants à SAINT-GERMAIN-DU-PUY et sous réserve de la disponibilité des salles</i>	
Espace Nelson Mandela – Grande Salle	94.90 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	21.60 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	43.20 €
Espace Nelson Mandela – Salle Annexe	47.50 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	10.80 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	21.60 €
Salle Mis et Thiennot	47.50 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	32.40 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	32.40 €
Salle Simone Signoret	47.50 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	16.20 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	32.40 €

Service Accueil à la Population

LOCATION DES SALLES - SALLE SIMONE SIGNORET (capacité maximale 60 personnes)

Locations limitées aux habitants de SAINT-GERMAIN-DU-PUY et aux associations ayant leur siège social sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Location la veille à partir de 17h	56.70 €
La journée	111.00 €
Deux jours	222.00 €
Conférence – Réunion	Gratuit
Utilisation à but lucratif : la journée	319.10 €
Utilisation à but lucratif : deux jours	638.20 €
<u>Charges de fonctionnement à la journée :</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	16.20 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	32.40 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h :</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	16.20 €

Service Accueil à la Population

LOCATION DES SALLES - SALLE MIS ET THIENNOT

(Capacité maximale 60 personnes)

Locations limitées aux habitants de SAINT-GERMAIN-DU-PUY et aux associations ayant leur siège social sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Location la veille à partir de 17h	56.70 €
La journée	110.80 €
Deux jours	222.00 €
Conférence – Réunion	Gratuit
Utilisation à but lucratif : la journée	319.10 €
Utilisation à but lucratif : deux jours	638.20 €
<u>Charges de fonctionnement à la journée :</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	32.40 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	32.40 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h :</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	16.20 €

Service Accueil à la Population

LOCATION DES SALLES - ESPACE NELSON MANDELA

Particuliers résidents à SAINT-GERMAIN-DU-PUY et louant la salle dans un but non lucratif

Associations ayant leur siège social à SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Organisations politiques locales

Grande Salle (capacité maximale 350 personnes)	
Location la veille à partir de 17h	100.20 €
Un jour	200.40 €
	386.50 €
Deux jours	150.00 €
Journée supplémentaire	Gratuit
Conférence – Réunion	
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	21.60 €
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	43.20 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	21.60 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	
Petite Salle (capacité maximale 50 personnes)	
Location la veille à partir de 17h	33.50 €
Un jour	66.90 €
Deux jours	112.70 €
Journée supplémentaire	50.20 €
Conférence – Réunion	Gratuit
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.80 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.60 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.80 €
Salle Annexe (capacité maximale 40 personnes)	
Location la veille à partir de 17h	33.50 €
Un jour	66.90 €
Deux jours	112.70 €
Journée supplémentaire	50.20 €
Conférence – Réunion	Gratuit
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.80 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.60 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.80 €

Service Accueil à la Population

LOCATION DES SALLES - ESPACE NELSON MANDELA

Particuliers et associations extérieures à SAINT-GERMAIN-DU-PUY pour des utilisations à but non lucratif

*Toutes collectivités, entreprises, comités d'entreprises, domiciliés ou non à SAINT-GERMAIN-DU-PUY pour des utilisations à but non lucratif
 Organisations politiques extérieures*

Grande Salle (capacité maximale 350 personnes)

Location la veille à partir de 17h	436.70 €
Un jour	873.40 €
Deux jours	1 400.10 €
Journée supplémentaire	655.10 €
Conférence – Réunion	200.40 €
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	21.60 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	43.20 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.60 €

Petite Salle (capacité maximale 50 personnes)

Location la veille à partir de 17h	188.10 €
Un jour	376.10 €
Deux jours	519.10 €
Journée supplémentaire	282.10 €
Conférence – Réunion	66.90 €
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.80 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.60 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.80 €

LOCATION DES SALLES - ESPACE NELSON MANDELA

*Associations n'ayant pas leur siège social à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
 Utilisations à but lucratif*

Grande Salle (capacité maximale 350 personnes)

Location la veille à partir de 17h	576.50 €
Un jour	1 153.00 €
Deux jours	1 727.90 €
Journée supplémentaire	864.70 €
<u>Charges de fonctionnement à la journée</u>	
Forfait Été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	10.80 €
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	21.60 €
<u>Charges de fonctionnement location la veille à 17h</u>	
Forfait Hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	10.80 €

Service Bibliothèque « Marguerite Renaudat »

Adhésion annuelle (Saint-Germain-du-Puy)

Germinois	Gratuite
-----------	----------

Adhésion annuelle (communes extérieures non conventionnées)

Adulte	22.40 €
Enfant jusqu'à 16 ans <i>(hors ceux inscrits au collège Jean Rostand à SAINT-GERMAIN-DU-PUY)</i>	15.00 €
Prêt de liseuses	Gratuit